

CONSEIL DE QUARTIER MONTORGUEIL SAINT-DENIS

-
Réunion plénière du 21.02.2017
-

Compte rendu de séance

Collège I Habitants (titulaires)

Charlotte DEFREMONT	Non
Jocelyne ZOUARI	Non
Carl RENAULT	Non
Alfred SAUNIER	Oui
Dominique BIASI	Oui
François CHOVEL	Oui
Babine KENFACK	Non
Romuald ROUSSEAU	Oui
Fanny VIOLET	Non
Franck BRIAND	Oui
Marie-Ange SCHILTZ	Excusée

Romain STAUFFERT et François
GROS suppléants

Collège II Personnalités qualifiées

Olivia MEERSON	Non
Françoise ABA	Non
Marie-Sylvie RIVIERE	Non
Fabien SARFATI	Oui
Jacques CHAVONNET	Non
Représentant de La Clairière ou de Cerise	Oui

Collège III Élus

Étaient également présents :

Olivier MAILLEBUAU
Bruno CARPENTIER
Jean-Paul MAUREL
Florence ADAM, commissaire de
l'arrondissement
Alin POPESCU, coordinateur CQ

Maxime DES GAYETS	Oui
Véronique LEVIEUX	Oui
Catherine MICHAUD	Non

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. ÉCHANGE AVEC MADAME LA COMMISSAIRE CONCERNANT LES CHANGEMENTS DANS LE QUARTIER

En préambule, Romain STAUFFERT résume le contenu de la réunion de concertation du 20 janvier 2017 à la Mairie du 2ème avec les responsables de la voirie et M. Florent Dechandon de la Direction Technique de la ville de Paris. Au cours de cette réunion, le Conseil de Quartier a exposé toutes les propositions formulées dans un document remis à la Mairie, pour l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement dans le quartier Montorgueil-Saint Denis. Il a insisté sur le fait qu'un système de vidéo-verbalisation sans rétablissement d'un véritable contrôle d'accès au quartier piétonnier ne résoudrait pas seul la situation créée par la suppression des bornes.

La commissaire, Florence ADAM, remercie pour l'invitation. Concernant les conditions de circulation dans le quartier, elle admet qu'il y a beaucoup de taxis, de VTC et UBER, des nuisances sonores et entorses aux horaires de livraison. Il y a beaucoup de sensibilisation faite par des agents de police ou les ASPP auprès des commerçants.

Jean-Paul MAUREL précise que, à chaque fois qu'il y a un projet voirie, la mairie organise des réunions d'information. Cela avait été fait pour la rue Bachaumont, mais les Bâtiments de France avaient refusé la demande de dos d'âne ou de véritables chicanes susceptibles de ralentir les véhicules dans cette voie large. Malheureusement, le système de gestion des entrées dans le quartier a été supprimé pour des raisons économiques. Maintenant le choix doit se faire entre la vidéo verbalisation ou la réinstallation des bornes d'accès mais il faut un système qui soit contraignant. Il y a hélas que très peu de recouvrement des PV (moins de 10%)

François GROS insiste sur la nécessité d'installer une véritable signalisation visible, explicite et dissuasive à l'entrée du quartier sur le type de celle qui existe le week-end pour les rues piétonnisées du Sentier

Une personne de la salle constate que nombre de voitures et camions utilisent fréquemment les 3 autres accès du quartier, en sens interdit (rue Saint-Denis, rue Greneta, rue Montorgueil)

Fabien SARFATI demande quelles sont les mesures envisagées pour lutter contre les excès de vitesse et le stationnement sur les trottoirs.

Florence ADAM précise que les UBER ont les mêmes droits que les taxis avec un badge VTC. Il y a 36% de verbalisation supplémentaires en 2016 par rapport à 2015 dont 25.500 pour stationnement interdit ou gênant. Il y a eu également +50% de demandes d'enlèvement ce qui représente 12.000 véhicules. Les vélos sont verbalisés aussi. Il y a des actions de prévention suivies de périodes de répression notamment concernant les périodes de livraison.

François GROS souligne que malgré cette répression accrue, la situation en terme de circulation et de stationnement n'a fait que se dégrader spectaculairement ces deux dernières années. On peut douter de l'efficacité d'un seul système de vidéo-verbalisation basé sur un accroissement massif des PV dressés (avec un faible taux de recouvrement, des frais de gestion importants et donc un rendement très aléatoires) pour un effet dissuasif.

Florence ADAM indique, concernant les UBER et les VTC qu'il y a une prévention régulière auprès des commerçants pour demander à leurs clients de prendre ou commander les VTC en dehors du quartier, c'est une sensibilisation au civisme. Il y a des ASP dédiés au quartier : c'est un cas unique à Paris. Il y a également beaucoup de commerçants qui contestent les PV.

Fabien SARFATI demande si les verbalisés reviennent souvent dans le quartier.

Florence ADAM précise qu'on n'a pas encore le contrôle des entrées et tant qu'on ne décidera pas du dispositif la police ne saura faire davantage.

Les représentants du Conseil de Quartier insistent sur la signalisation inadaptée, peu visible ou défaillante aux accès et sorties du quartier. Il est rappelé que l'argument économique pour la suppression des bornes pose question, nombre de villes en France et à l'étranger, certaines moins fortunées que Paris étant équipées de ce type de contrôle d'accès.

Guy JANNOT demande quel est le dispositif pour les familles qui habitent dans le quartier ?

Jean-Paul MAUREL précise à son tour que la mairie réfléchit à un système de cartes mais il faut installer les bornes. Il y a environ 8500 entrées de voitures par jour (contre 4500 quand les bornes étaient installées).

François GROS demande ce qu'il est envisagé pour les nombreux camions garés au delà des durées autorisées et hors horaires de livraison, sur les trottoirs qui sont rendus impraticables pour les piétons. En outre la dégradation des trottoirs qui n'est pas sans danger pour les piétons, engendrera d'inévitables coûts supplémentaires pour la ville.

Florence ADAM précise que les camions qui viennent pour des chantiers doivent faire une demande ponctuelle de stationnement et ce n'est pas souvent le cas. Les scooters sont plus dangereux que les voitures dans le quartier. Il y a des stationnements de deux-roues en périphérie du quartier.

Florence ADAM rappelle qu'elle est consciente des plaintes des riverains pour tapage nocturne lié au développement d'établissements de nuits et à l'accroissement de la circulation la nuit. Ces plaintes sont collectées au niveau du Commissariat.

Veronique LEVIEUX annonce que l'adjoint à la mairie de Paris en charge des transports a repris la lettre cosignée par la mairie des 1er et 2ème arrondissements. Une réunion est prévue en mars.

François CHOVET propose aux conseillers présents de voter un vœu pour que de réelles solutions soient apportées aux problèmes de circulation et de stationnement dans le cadre d'une véritable démarche concertée. Monsieur Charpentier propose qu'il fasse référence aux vœux votés par le conseil d'arrondissement et le conseil de Paris ; vœu approuvé.

3. DÉVELOPPEMENT DES LOCATIONS DE PASSAGE

Franck BRIAND, habitant, présente l'étude qu'il a conduite sur le développement d'Airbnb à Paris. Une étude basée sur l'analyse de plus de 52000 fiches extraites de la plateforme Airbnb et en libre accès depuis le site www.insideairbnb.com.

Il apparaît ainsi que fin novembre 2016, 52726 logements étaient présents sur la plateforme airbnb, et parmi eux plus de 29300 étaient mis en location plus de 120 jours par an.

Les logements Airbnb sont dans leur grande majorité de logements classiques transformés en logement airbnb.

Sur la base INSEE d'1.9 habitants par logement (composition d'un ménage parisien en 2013) cela signifie qu'en novembre 2016, c'est potentiellement entre 48742 habitants (fourchette basse) et 87207 habitants (fourchette haute) qui ne peuvent plus se loger à Paris !

Aucun arrondissement n'est épargné. 25% des logements traditionnels (avec bail) des 4 premiers arrondissements sont devenus fin 2016 des logements airbnb (en location journalière, sans plafond de loyer).

Les logements Airbnb sont majoritairement gérés par des loueurs devenus des "professionnels" de la location de meublés touristiques. Ils offrent leurs services pour gérer sur airbnb les logements d'autres propriétaires. Une majorité de ces "loueurs professionnels" gèrent plus de 4 appartements sur airbnb (et cela jusqu'à 130 logements à l'année sur Airbnb pour certains d'entre eux).

A la différence du secteur hôtelier, les services afférents à la location (accueil, ménage, réparations, blanchisserie, navette aéroport etc.) sont peu déclarés (travail dissimulé) comme le confirment les syndicats de copropriétés et les concierges.

Les logements Airbnb offrent déjà des capacités d'hébergement supérieures à celles des établissements hôteliers dans certains arrondissements. Cette concurrence déloyale (du fait de charges réduites, et du travail dissimulé) est accrue dans le 1/4 nord-est des arrondissements de Paris. Elle fragilise fortement la santé économique des établissements hôteliers et de tous les secteurs économiques afférants.

Dans le 2e arrondissement 933 meublés touristiques sont loués plus de 120 jours par an. Potentiellement se sont plus de 1800 habitants qui ne peuvent plus se loger dans l'arrondissement.

La durée moyenne d'installation des ménages dans le 2e arrondissement était de 12 ans en 2013.

Cette stabilité façonnait le rythme de vie du quartier, créait du lien social, créait des solidarités et impactait son développement économique etc.

Fin 2016 la durée moyenne d'installation d'un touriste dans un logement airbnb est de 2 jours. Les logements airbnb se transforment et accueillent un nombre toujours plus important de touristes (jusqu'à 10 par lieu). Cela destabilise fortement les équilibres économiques et sociaux des quartiers et engendrent de fortes perturbations au sein des copropriétés : "on vient pour faire la fête" nuisances sonores, ébriété, dégradations des copropriétés, intimidation des copropriétaires par les avocats des logements airbnb, apparition de poches de délinquance dans les quartiers vidés de leurs habitants etc.

Les réponses de la Mairie se sont pour le moment montrées largement insuffisantes pour enrayer la dégradation du cadre de vie, pour endiguer la perte d'habitants ou encore pour soutenir les secteurs et les métiers liés au tourisme.

Dans de nombreuses autres grandes capitales, Airbnb est très encadré et à Berlin par exemple, ce type de location est même interdit.

Maxime DES GAYETS rappelle que la Ville a voulu encadrer ce type de location en fiscalisant AIRBNB. Il y a aussi des fermetures de classes dans les écoles dans tout le centre de Paris.

Florence ADAM précise que l'ordre public est le seul levier pour la Police. Elle travaille avec la Ville de Paris en communiquant l'adresse lors des plaintes déposées. Il y a des verbalisations quand il y a des nuisances.

Olivier MAILLEBUAU précise qu'à partir de 23.000€ de revenus dus aux locations temporaires, il y a un croisement des fichiers avec l'administration fiscale.

Bruno CHARPENTIER annonce qu'il y a 4 permis de construire pour des hôtels dans l'arrondissement.

4. DIVERS

Pour le Budget participatif 2017 il y a 36 projets dont deux pour la contre-allée Lazareff qui pourraient faire l'objet d'une co-construction.

Prochaine réunion du Conseil de quartier : le 19.04.2017 à 20 heures au centre CERISE.